



Réunion du 18 mars 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 79
Nombre de votants : 87

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Alice BENAVENTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Mathias DUCAMIN, Michel JESER, Régis CASSAROUME, Gilbert AURRIAC (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Anthony BERBEL (pouvoir à M. François MATEOS), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Jeanne LUGA, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Christine LABORDE (pouvoir à Mme Céline LEMBEZAT), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 2 : MISSION LOCALE JEUNES DES TERRITOIRES DE MOURENX-OLORON-ORTHEZ : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : M. Patrice LAURENT

La Mission Locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez (la Mission Locale) intervient dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans de nombreux domaines dont l'orientation, la formation, l'emploi, la mobilité. L'objectif de la Mission Locale est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Par délibération en date du 10 décembre 2018, le conseil communautaire avait attribué une subvention de 204 315,83 € à la Mission Locale (141 695,83 € pour coordonner les actions de la Mission Locale et 62 620 € pour promouvoir les Espaces Métiers Aquitaine – EMA) et avait autorisé son Président à signer la convention d'objectifs y afférente.

L'Espace Métiers Aquitaine (EMA) est un dispositif régional porté par la Mission Locale et cofinancé, en complément du soutien de la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO), par le Fonds Social Européen (FSE) et la Région Nouvelle Aquitaine.

Le FSE finance le projet à hauteur de 45 %. En 2018, la Mission Locale a pris connaissance de la nouvelle règle de gestion du FSE selon laquelle les cofinancements (hors Région) étaient à déduire du coût total du projet dans le calcul des 45 %.

Pour le projet d'EMA d'un montant de 164 504 €, 45 % de FSE représentent 74 026 € de cofinancement (validé pour l'année 2018). Si la Mission Locale déduit le financement fléché de la CCLO sur l'EMA (62 620 €) tel que prévu dans la convention d'objectifs 2019, les 45 % seront alors calculés sur un projet de 101 884 €, soit 45 847 € de FSE.

Afin d'anticiper la demande de financement 2019 auprès de services du FSE et d'éviter tout risque de perte financière, il est proposé de modifier la convention d'objectifs 2019 qui lie la Mission Locale à la CCLO selon les points suivants :

- englober l'action de l'EMA dans la subvention de fonctionnement globale octroyée par la CCLO -soit la somme de 204 315,83 €- et donc ne pas cibler la somme de 62 620 € sur ce dispositif particulier.

Les autres termes de la convention ne sont pas modifiés ni l'intérêt porté par la collectivité à l'EMA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de valider** la convention d'objectifs 2019 ainsi modifiée,
- **d'autoriser** son Président à signer cette convention qui annule et remplace celle adoptée le 10 décembre 2018 liant la communauté de communes de Lacq-Orthez à la Mission Locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez, convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/03/2019